



# Taxe d'apprentissage 2025

*Engagez-vous à nos côtés !*



**IFSI - IFAS - IFAP**  
Hôpitaux Saint-Joseph & Marie-Lannelongue

# Editorial

Madame, Monsieur,

Notre école d'infirmière, l'IFSI, forme chaque année plus de 500 étudiants à l'excellence dans le domaine de la santé. Depuis 150 ans, nous nous engageons à préparer nos étudiants aux défis de demain en leur offrant une formation académique de haute qualité, un accompagnement personnalisé et un accès à des technologies de pointe.

Nous mettons en œuvre une pédagogie innovante, incluant l'e-learning, des ateliers pratiques et des mises en situation concrètes, afin de former des professionnels compétents et prêts à intégrer le marché du travail. Grâce à notre réseau de partenariats, nous assurons à chaque étudiant des stages dans des hôpitaux de renom, leur permettant d'apprendre leur métier dans des conditions réelles. Nous œuvrons ainsi non seulement pour leur réussite, mais aussi pour leur insertion professionnelle.

Notre école s'est récemment dotée d'un projet immobilier ambitieux, qui prévoit la construction de 60 logements sur site afin de faciliter l'hébergement de nos étudiants. En 2025, nous investirons également dans une nouvelle salle de simulation équipée de mannequins de haute technologie pour perfectionner la formation pratique de nos étudiants.

Pour continuer à offrir ces formations de qualité et à répondre aux évolutions du secteur de la santé, nous avons besoin de votre soutien à travers la taxe d'apprentissage. Cette contribution nous permet d'investir dans des équipements modernes, d'améliorer nos infrastructures et de renforcer l'accompagnement de nos étudiants.

En soutenant notre école, vous participez à la formation des infirmiers de demain, acteurs essentiels de la santé publique et de la qualité des soins. Nous comptons sur votre soutien pour continuer à former des professionnels compétents, solidaires et prêts à relever les défis de la santé de demain.

Nous vous remercions par avance pour votre générosité et votre engagement à nos côtés.

Cordialement,



**Régis MOREAU**  
Directeur Général  
*Hôpitaux Saint-Joseph & Marie-Lannelongue*

# Nos formations

Infirmier

Aide-soignant

Auxiliaire de puériculture

## Chiffres clés

**250 étudiants  
chaque année**

120 infirmiers(es)  
90 aides-soignants(es)  
45 auxiliaires de puériculture

1 amphithéâtre  
8 salles de cours  
2 salles de pratiques  
2 laboratoires de formation par la simulation  
1 foyer de 40 lits (fermé pour travaux 2024-2026)  
350 services d'accueil de stage Paris intramuros et petite couronne

Plus de  
**100 ans**  
d'expertise au service  
de la formation

**99% des diplômés ont trouvé un emploi moins de 6 mois après la sortie de l'école.**

Ces formations correspondent à un réel besoin en terme de santé publique sur l'ensemble du territoire.

## Votre taxe d'apprentissage, une contribution essentielle

La taxe d'apprentissage de votre entreprise participe directement à la qualité de la formation.

La taxe d'apprentissage que les entreprises versent à l'IFSI Paris Saint-Joseph est déterminante pour son fonctionnement.

Elle est intégralement utilisée pour moderniser les outils pédagogiques mis à la disposition des étudiants et de leurs formateurs.

Les raisons de nous soutenir, c'est contribuer à :

La formation des soignants de demain

L'accompagnement personnalisé des apprenants

La mobilité internationale

L'innovation pédagogique

En 2024, nous avons renouvelé le matériel du laboratoire de formation pour la simulation.

En 2025, nous continuerons à développer des méthodes pédagogiques innovantes, particulièrement virtuelles, pour améliorer l'apprentissage.

## Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFSI Paris Saint-Joseph ?

Depuis 2023, les employeurs versent la taxe d'apprentissage via l'Urssaf Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) par la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui la transfère à la Caisse des Dépôts.

**Les employeurs peuvent utiliser la plateforme SOLTéA pour choisir les bénéficiaires de leur taxe, sans pouvoir payer directement aux établissements.**



SOLTéA simplifie la répartition et le reversement, éliminant le besoin de reçu libératoire pour les établissements.

Notre établissement est décrit sur cette plateforme avec toutes les informations clés et les détails de nos formations.

### Contact :

Mme  
Sylvie Placide

☎ 01 44 12 83 85

✉ [sifsi@ghpsj.fr](mailto:sifsi@ghpsj.fr)

📍 IFSI Paris Saint-Joseph - 185 rue Raymond Losserand, 75014 Paris

